

3^{ème} RALLYE VHC DES VINS DE CHINON ET DU VERON 27 et 28 Juin 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA

Ouverture des engagements : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA

Clôture des engagements : lundi 16 juin 2025 à minuit cachet de La Poste faisant foi

Parution du carnet d'itinéraire : dimanche 22 juin à 8h15

Dates et heures des reconnaissances : dimanche 22 juin de 8h30 à 18 h. Vendredi 27 juin de 8h à 17h30 (3 passages maxi par spéciale)

Vérifications des documents et des voitures :

- ➔ Vérifications administratives vendredi 27 juin de 11h30 à 16h30 - salle polyvalente de Beaumont en Véron ;
- ➔ Vérifications techniques vendredi 27 juin de 12h à 17h – Garage Ford Chinon, 15 rue Pierre Latécoère, Chinon.

Heure de mise en place du parc de départ : le vendredi 27 juin à partir de 12h – parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

1ère réunion des Commissaires Sportifs : le vendredi 27 juin à 14h – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ : le vendredi 27 juin à 18h30

Départ de l'étape 1 : vendredi 27 juin à 19h00 pour le 1^{er} concurrent VHC – parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

Arrivée de l'étape 1 : vendredi 27 juin à 19h53 pour le 1^{er} concurrent VHC – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de l'étape 2 : vendredi 27 juin à 23h30

Départ de l'étape 2 : samedi 28 juin à 8h00 pour le 1^{er} concurrent VHC, suivant classement de l'étape 1 – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Arrivée finale du rallye : samedi 28 juin à partir de 20h36 (1^{er} concurrent VHC) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Vérifications finales : Garage Ford Chinon, rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON au taux horaire de 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye : Salle polyvalente de Beaumont en Véron, 30 min maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix : dès la fin du rallye à la sortie du parc fermé.

Envoi des prix en argent dans le courant de la semaine suivante.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche et Val de Loire en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Rabelais en qualité d'organisateur technique, organisent un rallye national dénommé **3^{ème} RALLYE VHC DES VINS DE CHINON ET DU VERON les 27 et 28 Juin 2025**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire (**visa n° LSAC-VDL 18/2025 du 14 avril 2025**) et a reçu le permis d'organisation FFSA numéro **372** en date du **13 mai 2025**.

Comité d'Organisation

Président : Monsieur Stéphane BERLEAU
Téléphone : 06 83 05 98 06 (après 19h)
Mail : berleau.mireille@orange.fr

Membres : les membres de l'écurie RABELAIS

Secrétariat du Rallye :

Jusqu'au jeudi 26 juin, Rallye des Vins de Chinon et du Véron, Chez Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, 18 rue des Erables, 37500 CINAIS

Mail : cat22.hauspiez@orange.fr

Téléphone : 06 80 71 84 62

N'EST PAS en charge des inscriptions !

Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 26 juin : Monsieur Aymeric LAMBERT : 06 80 26 62 04

Et à partir du vendredi 27 juin : salle polyvalente de Beaumont en Véron,

Contacts : Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, Monsieur Stéphane BERLEAU ou Monsieur Aymeric LAMBERT

Téléphones : 06 80 71 84 62 / 06 83 05 98 06 / 06 80 26 62 04

Organisateur technique

Nom : ECURIE RABELAIS

Adresse : Mairie de Beaumont en Véron, rue du 8 Mai 1945, 37420 BEAUMONT EN VERON

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : M. GUILLIER Gilles Licence 2504 / 1507

Membres : M. COULON Thierry Licence 4777 / 1201

M. DEHAN Luc Licence 6495 / 1202

Directeurs de Course :

PC COURSE

Directeur VHC M. ROGER Jean-Luc Licence 1030 / 1507

Directeurs adjoints VHC : M. LORRE Joseph Licence 10395 / 1202

M. PAGE Jean-Luc Licence 4727 / 1507

M. BELY Jean Licence 154422 / 1202

Responsable classements : Chrono live Sylvain BERGERON Licence 50286

ES 1 – 3 – 5 – 7 ES BEAUMONT EN VERON

Directeur ES : M. JUGNIOT Joël Licence 6813 / 1412

Directeur adjoint ES : M. PERRIER Jean-Christophe Licence 4884 / 1507

ES 2 – 4 – 6 – 8 ES PANZOULT-CRAVANT

Directeur ES : M. MERLIOT Gilles Licence 10396 / 1202

Directeur adjoint ES : M. DUMOND Rémy Licence 3808 / 1511

Commissaires Techniques :

Responsable VHC M. GOURDON Luc Licence 163936 / 1202

M. BEREAU Régis Licence 136886 / 1201

M. CANO Santiago Licence 35161 / 1201

M. DAMENET Paul Licence 307691 / 1201

M. LEFORT Daniel Licence 6085 / 1201

M. BARBAUD Yohan Licence 149794 / 1201

Chargés des relations avec les concurrents :

Mme MARTY Brigitte Licence 136694 / 0915

Mme MEYER Michèle Licence 2979 / 1110

Mr SEGOUIN Jean-Marc Licence 3352 / 1501

Directeurs de course véhicule tricolore

M. FAUVEL Serge Licence 2517 / 1507

M. BOURCIER Joël

Licence 6549 / 1504

Commissaire véhicule damier

M. DENIS Thibault

Licence 243571 / 1507

Commissaire véhicule ouvreur 000

M. NOUVEAU Emmanuel

Licence 113809 / 1572

Directeur de course véhicule ouvreur 00

M. MARTY Patrice

Licence 9699 / 0915

Médecin Chef au PC

Dr GODCHAUX Sylvain

Licence 204570 / 1412

Médecin ES Panzoult / Cravant

Dr DIACONO Dominique

Médecin ES Beaumont en Véron

Dr EL KISSI Othmane

Chargé des relations avec la presse : M. BERLEAU Stéphane (Ecurie Rabelais)

Tous les officiels du rallye, même ne figurant pas sur ce règlement, à l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, sont déclarés compétents en tant que juges de fait.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.2P. ELIGIBILITE

Le "3^{ème} RALLYE VHC DES VINS DE CHINON ET DU VERON" compte pour :

- La Coupe de France des rallyes F.F.S.A. 2025 coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue du Centre

1.3P. VERIFICATIONS

Chaque concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité.

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu :

Vérifications administratives :

Salle Polyvalente de Beaumont en Véron
Le vendredi 27 juin de 11h30 à 16h30

Vérifications techniques :

Garage Ford, 15 rue Pierre Latécoère à Chinon
Le vendredi 27 juin de 12h à 17h

Dès la fin des vérifications de la voiture, celle-ci devra être conduite sans délai au parc fermé (parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon).

La voiture devra être conduite par l'un des membres de l'équipage, admis à piloter pendant la course.

Le Code de la route devra être scrupuleusement respecté.

Les vérifications finales seront effectuées chez :

Ford Chinon
Rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. La procédure d'inscription sera précisée par un communiqué de l'organisation.

3.1.10P. Le nombre total d'engagés du rallye moderne et du rallye VHC est fixé à 140 concurrents maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ➔ Avec la publicité facultative des organisateurs : 440 € + 12 € pour la géolocalisation
- ➔ Sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € + 12 € pour la géolocalisation

Chèque à l'ordre de : ECURIE RABELAIS

Chèque de caution de 150 € pour le système de géolocalisation à l'ordre de : ET GEOCHRONO

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aura été refusé et au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une éventuelle retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande de sa part parvienne à l'organisateur par courrier ou mail.

La retenue sera de :

- ➔ 40 % pour les forfaits reçus moins de 2 jours avant le rallye
- ➔ 100% pour les forfaits non déclarés

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1. 1^{ère} étape : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête).

2nde étape : Les concurrents seront reclassés sur la base du classement général de l'ES 1.

3.3.5. Road book :

Le road book pourra être retiré à la salle polyvalente de Beaumont en Véron le dimanche 22 juin de 8h15 à 14h et le vendredi 27 juin de 7h45 à 17h30.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures Admises

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance sera situé dans la zone industrielle de Chinon. Les concurrents ne pourront s'installer que dans les zones autorisées et balisées (voir plans).

Il est rappelé que le piquetage ou le marquage au sol par tout procédé non-effacé dès la fin du rallye est strictement interdit.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion (article 4.3.1.2 du règlement standard des rallyes).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} RALLYE VHC DES VINS DE CHINON ET DU VERON représente un parcours de 265,70 km.

Il est constitué de 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 88 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 - 5 - 7 : ES BEAUMONT EN VERON (7 km)

ES 2 - 4 - 6 - 8 : ES PANZOULT-CRAVANT (15 km)

Parc de départ : parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon
Parc fermé, d'arrivée et de regroupement : parking salle polyvalente de Beaumont en Véron
Parc d'assistance : voir article 4.3P.

Tableau d'affichage officiel : application gratuite Sportity (à télécharger sur un smartphone)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 22 juin de 8h30 à 18h et le vendredi 27 juin de 8h00 à 17h30 (rappel : 3 passages maximum dans chaque spéciale).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents ralliant l'arrivée finale du rallye seront récompensés.

ANNEXES

Les annexes (plans et tableau de marche notamment) sont à consulter en ligne sur le site internet de l'Ecurie :
<http://ecurierabelais.e-monsite.com>